

Repères & Analyses

Études

Direction régionale
Nord - Pas de Calais



Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa)

Le revenu de Solidarité active a été mis en place pour simplifier les minima sociaux et encourager la reprise d'emploi. Instauré en juin 2009, il cible des foyers sans ressources ainsi que ceux dont les revenus sont faibles. En mars 2010, 187 000 foyers bénéficiaient du rSa dans la région Nord - Pas de Calais, soit 435 000 individus couverts.

Parmi eux, un quart étaient inscrits en tant que demandeurs d'emploi. Pôle emploi assure l'accompagnement de certains bénéficiaires du rSa, en les aidant dans leur recherche d'emploi et en leur proposant des aides de droit commun adaptées. Si une petite partie d'entre eux travaillent, les emplois occupés restent précaires, tant au niveau des contrats que du temps de travail. Du fait de l'ouverture du dispositif à des individus en emploi, les caractéristiques des bénéficiaires du rSa sont variées. Cependant, six personnes sur dix sont d'anciens bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion.

Le rSa bénéficie à une population hétérogène. Si les deux tiers sont d'anciens bénéficiaires de minima sociaux tels que le RMI (Revenu Minimum d'Insertion) ou l'API (Allocation de Parent Isolé), de nouveaux bénéficiaires ont fait leur apparition avec la création du dispositif. La majorité des foyers allocataires sont composés de personnes seules, sans enfant à charge et les trois quarts des bénéficiaires ont entre 25 et 49 ans.

En mars 2010, deux foyers sur trois percevaient le rSa « socle seul », allocation remplaçant le RMI et l'API allouée à des foyers sans activité professionnelle [cf. encadré : *Le rSa, un dispositif à trois composantes, page 2*]. L'autre tiers travaillait : 8 % recevaient le rSa « socle et activité », réservé à des foyers ayant des revenus du travail très faibles et 24 % le rSa « activité seule », versé à des foyers ayant des revenus du travail faibles.

Des profils différents pour chaque composante du rSa

Les profils des bénéficiaires du rSa sont différents selon les trois composantes : le rSa « socle seul », le rSa « socle et activité » et le rSa « activité ». Concernant les compositions familiales, les foyers bénéficiaires du rSa « socle seul » sont plus souvent formés d'hommes seuls sans enfant. Les foyers bénéficiaires du rSa « socle et activité » sont aux deux tiers composés de personnes seules.

Malgré tout, les couples y sont plus présents que dans la composante « socle ». Les foyers bénéficiaires du rSa « activité seule » sont plus souvent des familles : les couples et les foyers avec enfants à charge sont beaucoup plus présents (respectivement quatre foyers bénéficiaires sur dix et deux foyers bénéficiaires sur trois).

Plus jeunes que les bénéficiaires en emploi (six bénéficiaires sur dix ont moins de 40 ans), les foyers en rSa « socle seul » comportent également davantage de moins de 25 ans et de plus de 50 ans, âges déjà fortement touchés par le chômage dans la population totale. Les foyers bénéficiant du rSa « socle et activité » sont légèrement plus âgés que l'ensemble des foyers bénéficiaires (un bénéficiaire sur deux a plus de 40 ans). Les bénéficiaires du rSa « activité seule » sont quant à eux moins souvent dans les âges extrêmes.

Souvent anciens bénéficiaires du RMI ou de l'API, huit foyers sur dix percevant le rSa « socle seul » se trouvent dans le dispositif depuis plus de sept mois. L'ancienneté dans le dispositif est plus faible pour les foyers en rSa activité. 43 % d'entre eux sont entrés dans le dispositif depuis moins de six mois.

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa

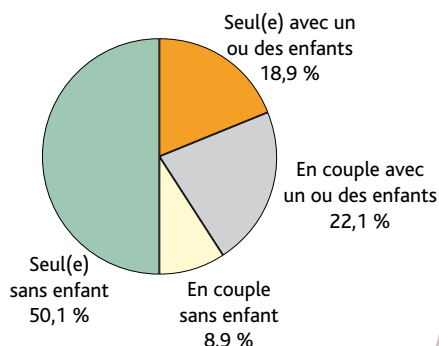
Le profil des bénéficiaires du rSa inscrits à Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi est quelque peu différent. Les jeunes et les couples sont davantage présents même si les deux tiers des demandeurs d'emploi bénéficiaires vivent seuls, majoritairement sans enfant. L'autre tiers qui vit en couple a majoritairement au moins un enfant à charge.

La moitié des demandeurs d'emploi bénéficiaires sont présents dans le dispositif depuis sa création. Parmi eux, neuf bénéficiaires sur dix sont d'anciens bénéficiaires du RMI.

Quelle que soit leur date d'entrée dans le dispositif, la plupart sont d'anciens bénéficiaires de minima sociaux.

Six sur dix percevaient le RMI, ce sont surtout des bénéficiaires sans activité professionnelle. 5 % sont d'anciens bénéficiaires de l'API. Enfin, 10 % sont d'anciens bénéficiaires des mesures d'intéressement à la reprise d'emploi¹, allocation ouverte aux bénéficiaires du RMI ou de l'API lors d'une reprise d'emploi.

Situation familiale des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa



Source : Pôle emploi, ensemble des bénéficiaires du rSa du Nord - Pas de Calais inscrits à Pôle emploi à fin avril 2010.

Des niveaux de formation faibles

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa ont des niveaux de formation relativement faibles. Sept sur dix ont un niveau inférieur au baccalauréat. Cependant, avoir un niveau de diplôme élevé ne préserve pas toujours du chômage. L'âge semble beaucoup plus impacter sur le fait d'avoir ou non un emploi. Toutefois, si un niveau de formation élevé protège mieux les jeunes bénéficiaires du rSa contre le chômage, à l'inverse, les moins diplômés ont plus de difficultés à trouver un emploi que leurs aînés de 55 ans et plus de même niveau de diplôme.

Les moins de 35 ans sans diplôme ou ayant le niveau Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou Brevet d'Études Professionnelles (BEP) sont moitié moins à être en emploi que les 55 ans et plus du même niveau de formation.

Les métiers recherchés sont assez semblables. La moitié des demandeurs d'emploi bénéficiaires focalisent leur recherche d'emploi sur douze métiers. Les femmes recherchent surtout dans les métiers du nettoyage de locaux et les services domestiques et les hommes dans les métiers des espaces verts et la préparation du gros œuvre et des travaux publics, des métiers nécessitant peu de qualifications [cf. graphique : Les 12 métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa].

Le rSa, un dispositif à trois composantes

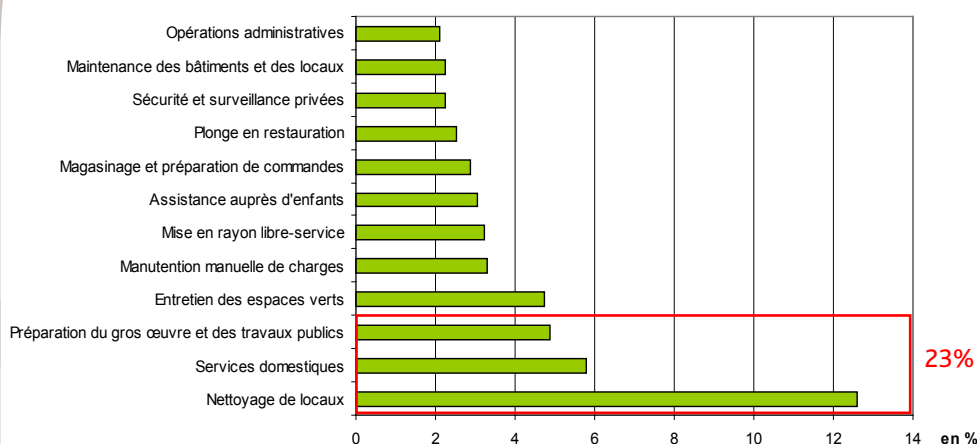
Les bénéficiaires peuvent se trouver dans l'une de ces trois composantes :

- **Le rSa « socle seul »** : versé aux bénéficiaires sans activité professionnelle, n'ayant donc aucun revenu du travail ou bénéficiant du cumul intégral².
- **Le rSa « socle et activité »** : versé aux bénéficiaires ayant des revenus du travail très faibles et dont l'ensemble des ressources sont inférieures au montant forfaitaire (montant dépendant de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge).
- **Le rSa « activité seule »** : versé aux personnes ayant des revenus du travail faibles, mais dont l'ensemble des ressources sont supérieures au montant forfaitaire. Ce sont donc de nouveaux bénéficiaires apparaissant avec la création du rSa.

$$\text{Calcul du rSa} = (\text{Montant forfaitaire} + 62 \% \text{ des revenus d'activité du foyer}) - (\text{Ressources du foyer} + \text{Forfait d'aide au logement})$$

Le montant forfaitaire dépend de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge.

Les 12 métiers les plus recherchés par les demandeurs bénéficiaires du rSa



Clé de lecture :

12,6 % des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa recherchent un emploi dans le nettoyage de locaux. 23 % des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa recherchent un emploi dans le nettoyage de locaux, les services domestiques ou la préparation du gros œuvre et des travaux publics.

Source : Pôle emploi, ensemble des bénéficiaires du rSa du Nord - Pas de Calais inscrits à Pôle emploi à fin avril 2010.

L'accompagnement de Pôle emploi

Le dispositif du rSa comporte à la fois une dimension économique, du fait qu'il alloue des aides financières, mais également une dimension d'accompagnement. Si le bénéficiaire perçoit des revenus du travail inférieurs à 500 € par mois ou au montant forfaitaire³, celui-ci a obligation de s'orienter vers une insertion, prioritairement professionnelle, ou sociale. Si la personne a des difficultés faisant obstacle à une démarche de recherche d'emploi (problème de santé, de logement), elle se verra orientée vers un organisme compétent en matière d'insertion sociale.

Dans le département du Nord, Pôle emploi est le seul opérateur habilité à l'orientation professionnelle. En revanche, dans le département du Pas-de-Calais trois types d'opérateurs peuvent suivre cette insertion professionnelle, les PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi), Pôle emploi et certains opérateurs privés. Pôle emploi ne propose pas d'aides spécifiquement destinées aux bénéficiaires du rSa mais adapte son offre de service.

¹ Aide financière allouée aux anciens bénéficiaires du RMI et de l'API lors d'une reprise d'emploi. Pendant trois mois, l'allocataire cumulait intégralement son allocation et son revenu d'activité puis les neuf mois suivants, il cumulait 50% de son revenu d'activité avec son allocation ou bien percevait une prime forfaitaire.

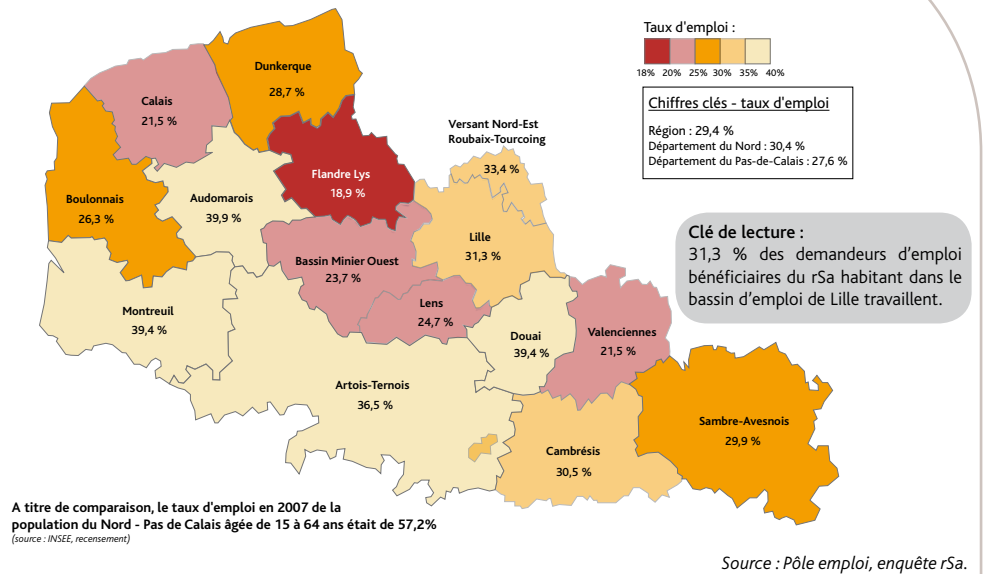
² Cumul des revenus d'activité et du rSa pendant une période de trois mois maximum après la reprise d'emploi, dans la limite de quatre mois au cours des douze derniers mois.

³ Le montant forfaitaire dépend de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge.

Qu'ils soient en activité professionnelle ou sans emploi, la situation des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa reste très fragile. Seuls 29 % d'entre eux occupent une activité professionnelle, les moins de 35 ans étant les plus touchés par le chômage.

Au sein de la région Nord - Pas de Calais, des disparités sont visibles. Si les bassins de l'Audomarois, de Montreuil, de l'Artois-Ternois et de Douai affichent des taux d'emploi supérieurs à 35 %, le taux d'emploi dans le bassin de la Flandre Lys est très inférieur à la moyenne [cf. carte : *Taux d'emploi des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa par bassin d'emploi de résidence*]. Habiter en ville ou à la campagne engendre des conséquences différentes en termes d'emploi. En pôle urbain, les demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa sont moins nombreux à exercer une activité que dans les communes aux alentours des métropoles⁴ [cf. encadré : *Le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural*]. En pôle urbain, les demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa sont moins

Taux d'emploi⁵ des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa par bassin d'emploi de résidence



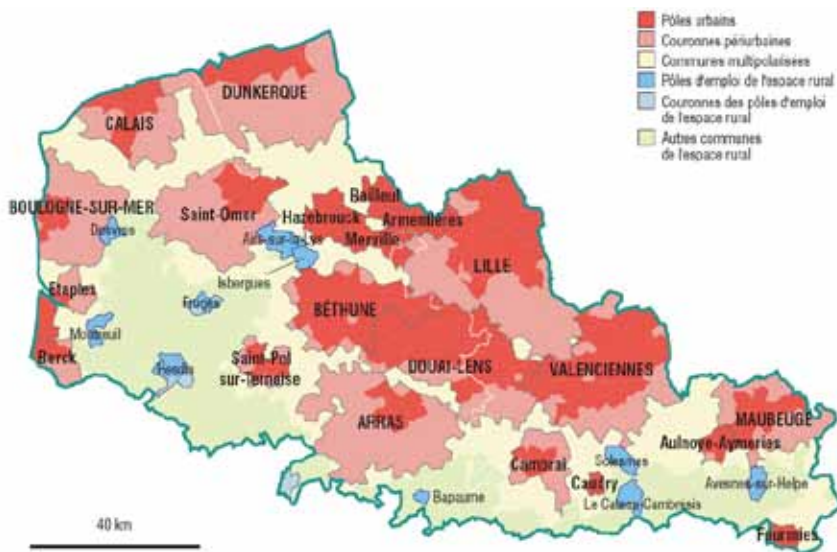
souvent détenteurs du permis B. La détention de ce permis de conduire en milieu citadin ne semble pas accroître les chances de retrouver un emploi, les personnes le possédant n'étant pas particulièrement plus en emploi. En revanche, dans les communes situées

aux alentours des métropoles ou en zones rurales les détenteurs du permis B sont majoritairement en emploi. Le permis de conduire peut donc être un rempart contre le chômage dans les zones moins pourvues en transports en commun.

Lorsqu'ils sont en emploi, les demandeurs d'emploi bénéficiaires sont souvent liés à un contrat précaire. Un tiers des demandeurs d'emploi bénéficiaires actuellement en emploi travaillent en contrat aidé et un sur quatre en Contrat à Durée Déterminée (CDD). D'autres formes d'emploi sont présentes : l'intérim (10 %) et l'emploi en Chèque Emploi Service Universel (5 %). Le Contrat à Durée Indéterminée (CDI) est loin d'être la généralité : un sur cinq seulement travaille sous ce type de contrat. Occuper un emploi en CDI pourrait être un signe d'insertion, le temps de travail déclaré contrebalance cette idée. Ceux-ci travaillent quasi-exclusivement à temps partiel (seulement 6 % à temps plein) et leur temps de travail moyen est de 15 heures par semaine contre des temps de travail beaucoup plus importants en intérim (28 heures par semaine), en CDD (25 heures par semaine) ou en contrat aidé (23 heures par semaine).

Si la grande majorité des demandeurs d'emploi bénéficiaires travaillent à temps partiel pour un temps de travail moyen de 20 heures par semaine, les femmes sont d'autant plus touchées par ce phénomène. Elles sont 72 % dans ce cas contre 61 % des hommes. Par ailleurs, la durée de travail des femmes en temps partiel est plus courte que celle des hommes, respectivement 18 heures contre 22 heures par semaine. De plus, une personne sur cinq exerce une activité de façon irrégulière. Le temps de travail hebdomadaire est en moyenne de 15 heures.

Le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER)



Source : INSEE, La France et ses régions, édition 2006.

Définitions du zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural :

Pôle urbain : communes appartenant à un pôle urbain ; un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois.

Communes monopolarisées (ou appartenant à une couronne périurbaine) : communes dont au moins 40% des actifs résidents travaillent hors de la commune ou de l'unité urbaine, mais dans l'aire urbaine.

Communes multipolarisées : communes ou unités urbaines dont au moins 40% des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Communes appartenant à un pôle d'emploi de l'espace rural : communes ou unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.

Communes appartenant à la couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural : communes ou unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire d'emploi de l'espace rural.

Autres communes de l'espace à dominante rurale : communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

Source : INSEE.

⁴ Les communes aux alentours des métropoles sont les communes monopolarisées ou multipolarisées (cf. encadré ZAUER).

⁵ Taux d'emploi = rapport du nombre d'individus ayant un emploi au nombre total d'individus.

En moyenne, les demandeurs d'emploi bénéficiaires perçoivent, de leurs revenus du travail, entre 501 et 750 euros par mois. Les femmes perçoivent de façon générale des salaires plus faibles que les hommes, cela étant notamment dû au fait qu'elles sont davantage à travailler à temps partiel. Un tiers d'entre elles perçoivent moins de 500 euros par mois, ce n'est le cas que pour un quart des hommes. A l'inverse, seul 7 % des demandeurs d'emploi bénéficiaires exerçant une activité ont des revenus mensuels supérieurs au SMIC.

Si vivre en couple peut parfois permettre de mieux s'en sortir, la réalité est ici toute autre. Les deux tiers des demandeurs d'emploi bénéficiaires sans emploi vivant en couple ont un conjoint ne travaillant pas. Les hommes sont plus touchés par ce phénomène. Ils sont en effet plus nombreux à avoir une conjointe sans emploi, et ce d'autant plus lorsqu'ils sont eux même sans emploi.

Sortir du rSa

Un an après avoir effectué la demande de rSa, un demandeur d'emploi sur sept est sorti du dispositif. Le taux de sortie est plus élevé dans le Pas-de-Calais (un sur cinq) que dans le Nord (un sur huit) et ce notamment dans le bassin d'emploi de Lille (une personne sur onze).

La moitié des personnes sorties du dispositif travaillent. Les emplois occupés semblent de meilleure qualité que ceux occupés par les personnes encore présentes dans le dispositif et ce, surtout en terme de temps de travail hebdomadaire. Les temps de travail sont très largement augmentés, quel que soit le type de contrat. Le temps de travail moyen s'établit à 29 heures par semaine. La part des personnes travaillant à temps plein est trois fois supérieure pour les anciens bénéficiaires que pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires (respectivement 43 % et 14 %). En revanche, même si les anciens bénéficiaires sont moins souvent employés en contrat aidé ou en Chèque Emploi Service Universel, ils sont également bien moins souvent en CDI (8 %). Les contrats restent donc relativement précaires en comparaison à la population active. Trois personnes sur dix travaillent sous un contrat court (CDD de moins de six mois ou en intérim) et un tiers en contrat aidé.

Un an après avoir déposé une demande de rSa, la probabilité de sortie du dispositif est de 16 % pour un homme, de 25 à 34 ans, vivant seul sans enfant, n'ayant pas travaillé depuis son inscription au rSa, n'ayant pas le permis B, n'ayant jamais été allocataire du RMI et n'ayant jamais bénéficié de l'aide aux frais associés à la formation ou de l'aide à la mobilité (situation de référence).

La probabilité de sortie est plus forte « toutes choses égales par ailleurs » pour les femmes, les couples, les personnes ayant travaillé en CDD de plus de six mois, en intérim ou en contrat aidé depuis leur inscription et les bénéficiaires de l'aide aux frais associés à la

formation [cf. encadré : Les aides proposées par Pôle emploi].

A l'inverse, les plus ancrés dans le dispositif sont les anciens allocataires du RMI, les personnes sans permis de conduire, les plus de 55 ans et les personnes seules avec enfants.

Le cumul des handicaps amène bien souvent les bénéficiaires à s'établir durablement dans le dispositif. Si pour certains l'âge ou la qualification sont des entraves à leur recherche d'emploi, pour d'autres les obstacles sont plus complexes. Aux difficultés d'insertion professionnelle peuvent s'ajouter des difficultés sociales.

Les aides proposées par Pôle emploi

Dans le cadre de l'APRE (Allocation Personnalisée de Retour à l'Emploi), Pôle emploi propose des aides. Les demandeurs d'emploi percevant le rSa peuvent en bénéficier.

- **L'aide à la mobilité** est accordée lors d'une reprise d'emploi en CDI ou en CDD. Elle permet de financer les frais de déplacements durant les trois premiers mois de la reprise d'emploi, de soutenir les frais liés à un déménagement ou à une double résidence ou encore l'achat d'un véhicule.
- **L'aide aux frais associés à la formation** est accordée pendant une formation. Elle permet de financer les frais de transport, de repas et de logement liés à une entrée en formation.
- **L'aide au financement du permis B** est une aide non soumise à une reprise d'emploi ou à une entrée en formation. Elle permet de financer le permis B à hauteur maximale de 1 500 €, versée en 3 fois.
- **L'aide à la réparation d'un véhicule** est accordée lors d'une reprise d'emploi ou d'une entrée en formation.

MÉTHODOLOGIE

La partie de l'étude sur l'ensemble des bénéficiaires se base sur des données issues du Pôle Régional Mutualisé Nord.

La seconde, sur les demandeurs d'emploi bénéficiaires, a été réalisée à partir des données administratives de Pôle emploi et de celles collectées par enquête. Cette dernière a été soumise à un échantillon représentatif de 9 500 demandeurs d'emploi interrogés par questionnaire auto-administré : 4 000 avaient des droits ouverts au rSa à avril 2010 et 5 500 avaient réalisé une demande de rSa en juin 2009. Cette étude a pour but de décrire le profil des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa et de le comparer à celui de l'ensemble des bénéficiaires. De plus, elle permet de s'intéresser à leur devenir. Celle-ci porte sur 2 050 questionnaires retournés et exploitables. Les résultats ont été redressés par une procédure respectant les distributions de quatre variables de stratification (sexe, âge, situation familiale et bassin d'emploi).

Les résultats présentés dans cette publication sont donc des résultats redressés, représentatifs des demandeurs d'emploi issus de la population mère.

Pour en savoir plus

- Cazain S. et Siguret I., « L'essentiel : le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 30 septembre 2010 », *Publication électronique de la Caisse Nationale des Allocations Familiales*, n°105, 2010.
- Marc C. et Thibault F., « Les principes du revenu de solidarité active au regard des expériences étrangères, Politiques sociales et familiales », *Familles et pauvreté*, n° 98, 2009.

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur www.pole-analyse-emploi.fr

Directeur de la publication :
Karim KHETIB

Directrice de la rédaction :
Virginie VETTIVEL, Etudes, veille et prospective

Rédaction :
Elsa CONTON et Elodie COLIN

Réalisation :
Service communication